

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Richard Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/0e3c9a68a9dc5fc0d55dd230>

Date d'obtention : 2021-05-10 17:29:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode contient une procédure claire avec des étapes bien définies, afin de rapidement protéger d'abord la victime en évitant que les images circulent. Un partenariat est conclu avec le service de police afin d'apporter le soutien aux victimes, mais aussi de l'aide aux témoins et aux contrevenants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle encadrera clairement les étapes à suivre lors de sextage et me permettra d'intervenir de la bonne façon, rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de leur sécurité physique et psychologique. M'assurer aussi de ne jamais regarder les photos puisqu'il s'agit d'un crime.